

CONSEIL GENERAL DE LULLY

Rapport de la Commission de gestion Exercice 2014

Monsieur le Président,
Madame la Syndic et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie le 18 mai afin d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2014 écoulée.

La Commission a dans un premier temps examiné avec attention les comptes 2014 de la Commune ainsi que les préavis proposés durant les trois séances du Conseil Général en 2014 ainsi que les PV de ces séances.

Dans un deuxième temps, la Commission a rencontré Mme Holzer, Syndique et MM. Coucet, Rondot et Strauss ainsi Mme Agnès Harr, notre nouvelle boursière communale afin d'obtenir des réponses et des éclaircissements relatifs aux questions qui se sont posées lors de la séance de préparation.

La commission de gestion a travaillé selon deux axes :

- la vérification des comptes
- la gestion des activités de la Commune.

Les comptes

Contrôles de certaines écritures

Il a été répondu rapidement aux demandes de vérifications de pièces comptables relatives à la construction de 2 classes supplémentaires. Les comptes de la Commune montre par ailleurs que le budget prévu a été respecté, avec un excédent restant de CHF 12'213.35 au fonds de réserve (ch. 9282.15)

La Commission a par ailleurs vérifié les pièces comptables relatives à l'acquisition d'un local pour le matériel de la Commune et de la voirie. Le paiement a été fait en deux fois, en janvier et avril 2014 (ce à quoi il convient d'ajouter les frais de notaire). Le fonds de réserve a été amorti en conséquence.

Enfin, la Commission de gestion a vérifié le solde des deux comptes courants les plus importants de la Commune de Lully.

La Municipalité et la boursière communale ont répondu avec satisfaction aux diverses questions relatives au fonctionnement des fonds de réserve et sur l'utilisation ou non par la Municipalité de la possibilité accordée par un préavis d'emprunter des fonds auprès d'établissements financiers. Dans l'ensemble, les comptes sont bien tenus et documentés. Les pièces comptables sont accessibles rapidement et de manière efficace.

Comptes 2015

Le compte de fonctionnement 2014 montre une marge d'autofinancement de CHF 90'978.-. Le budget prévoyait initialement une marge négative de CHF 21'100. Ce résultat est amélioré par le solde positif des décomptes 2013 de la péréquation financière/facture sociale, qui porte l'excédent des revenus à CHF 259'812.-.

Ce résultat meilleur que prévu au budget est lié à une diminution des charges supérieure à la diminution des entrées d'impôts, ainsi qu'au décompte positif 2013 de la péréquation financière/facture sociale, qui doit être considéré comme exceptionnel.

En 2014, la somme des emprunts à long et moyen terme de la Commune a augmenté de CHF 1'200'000.-, la Municipalité ayant fait usage de la possibilité accordée par préavis de contracter des emprunts bancaires pour la construction de nouvelles classes et une partie de la rénovation de la STEP de Lully. La Municipalité veille toujours à gérer ses liquidités de manière optimale afin d'éviter de devoir faire des prêts en compte courant en cours d'année dans la mesure où ce type de prêt a un coût élevé. Les emprunts bancaires à long terme font partie de cette stratégie de gestion. Un autre élément important est le taux d'intérêt favorable accordé sur les paiements des acomptes sur impôts, qui permet d'avoir un niveau de liquidité important en début d'année, avant le paiement de factures importantes.

La Commission a interrogé la Municipalité sur la baisse des entrées fiscales de la Commune. Celle-ci est liée au départ de contribuables importants. Ce type de changement est très difficile à anticiper. De manière générale, la Municipalité estime que les entrées fiscales sont et vont sans doute rester stables, si on excepte les fluctuations liées aux départs et arrivées.

Les comptes communaux font, à nouveau, état d'une marge d'autofinancement limitée. Cela signifie que les liquidités de la Commune sont, comme l'année dernière, serrées, ce qui est le cas de la plupart des communes vaudoises. Cela implique une bonne gestion des dépenses. Il convient toutefois de garder à l'esprit que le taux de taxation de Lully reste bas. Le rapport du réviseur confirme que la marge d'autofinancement est basse et diminue de manière constante depuis 2011.

Le nouvel emprunt de la Commune, conjugué à sa faible marge d'autofinancement, a par ailleurs eu pour effet que l'endettement net a doublé en 2014. D'autres indicateurs vont dans le même sens et font état d'un endettement croissant de la Commune de Lully.

La Commission a également discuté avec la Municipalité des prochains investissements/dépenses importants auxquels la Commune va faire face. Les prochains postes importants concernent l'entretien et la rénovation du parc immobilier de la Commune (ensemble du Collège, maison Dupuis), ainsi que l'entretien et l'amélioration des routes communales. La rénovation de la traversée de Lully est en cours et a été votée au budget 2015.

Dans l'ensemble, la situation financière de la Commune de Lully reste saine, mais s'est péjorée pendant l'année 2014, notamment au niveau de l'endettement net et brut. Ceci est confirmé par le rapport de vérification des comptes 2014 du réviseur (voir infra).

En conclusion, la Commission demande à la Municipalité de prêter une attention particulière aux évolutions mentionnées plus haut : marge d'autofinancement faible et augmentation du taux d'endettement.

Révision des comptes

Les comptes de la Commune sont révisés par la société Pierre Busset de La Tour-de-Peilz, qui indique dans son rapport qu'ils n'ont pas rencontré d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux dispositions du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

La Commission a examiné le rapport de vérification des comptes et intégré les éléments relevant dans sa revue des comptes 2014.

La gestion des affaires de la Commune

Rapport d'activité 2014

La Commission s'est penchée sur le rapport d'activité 2014 de la Municipalité de Lully et en a discuté le contenu avec les municipaux présents.

La Commission a demandé des précisions sur la réaffectation de la zone dit « En Rossans » de zone source en zone agricole. La Municipalité a précisé que, malgré de nombreuses années de procédure, le Canton a refusé la réaffectation en zone villa (qui était l'affectation originale). La décision est définitive depuis mai 2014. Ceci a permis de clarifier l'issue d'un préavis accepté par le Conseil général en février 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), toutes les surfaces à bâtir de la Commune ont été recensées, y compris les possibilités de densifier les constructions existantes. Ces informations ont été transmises au Canton. Il s'avère que Lully est surdimensionnée en termes de zones à construire et qu'il n'est pas exclu que certains terrains soient à terme déclassés. Dans le courant de 2015, la Commune devrait être fixée sur l'approche du Canton. La Commission a incité la Municipalité à informer le Conseil général et les habitants sur cette évolution de manière proactive.

Divers

La Commission a discuté avec la Municipalité le rôle du journal d'information des habitants « Lully Info » et l'a informé de son souhait d'une information neutre, notamment sur les décisions du Conseil général, qui est l'organe législatif de la Commune (cf. information sur le refus du préavis concernant la rénovation de la salle communale).

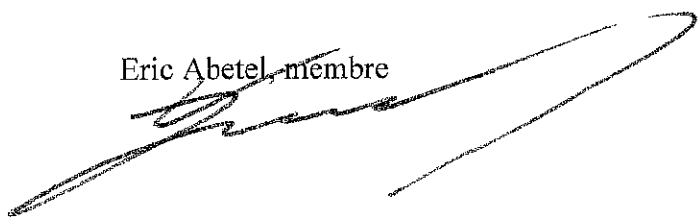
La commission reconnaît une gestion judicieuse de notre commune. Le ménage communal fonctionne bien et les compte restent équilibrés. Les prochaines années sont toutefois susceptibles d'être plus serrées sur le plan financier.

La Commission de gestion tient à remercier tous les membres de la Municipalité pour leur engagement continu au service de la Commune de Lully, dans un environnement toujours plus complexe.

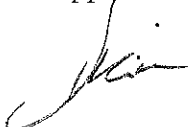
La Commission fait part de sa tristesse suite au décès de M. Gérard Petit, qui pendant de nombreuses années s'était engagé pour la Commune de Lully, comme municipal, citoyen et voisin.

En conclusion nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les comptes 2014 tels que présentés par la Municipalité ainsi que sa gestion.

Eric Abetel, membre



Philippe Steiner, membre



Geneviève Berclaz, rapporteuse



Lully, le 28 mai 2015